

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

17

ACTION CULTURELLE : Attribution d'une subvention à l'Orchestre National Avignon Provence dans le cadre du dispositif DEMOS

M. NAHOUUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

L'Orchestre National Avignon Provence (ONAP) est un acteur culturel majeur du territoire, qui contribue au rayonnement culturel de la Ville :

- Par la programmation d'une saison de concerts et la présence d'un orchestre permanent,
- En permettant la découverte de la musique contemporaine et des airs du répertoire, en suscitant des créations,
- En œuvrant à la médiation culturelle, à la sensibilisation de tous les publics, y compris les publics en difficulté.

Il s'agit donc d'une association conventionnée avec la Ville qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuel de 612 000 euros.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accorder une subvention complémentaire pour soutenir DEMOS, un projet spécifique porté par l'ONAP avec divers partenaires. Avec le soutien du Fonds de dotation Mommessin-Berger, la CAF de Vaucluse, le Contrat de Ville Préfecture, Grand-Avignon et Ville d'Avignon, en partenariat avec l'Éducation Nationale, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Opéra du Grand Avignon.

DEMOS est un dispositif à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, destiné à des enfants habitant des quartiers relevant de la politique de la ville. Il agit là où l'accès à l'éducation artistique et culturelle est rendue difficile en raison de facteurs économiques et sociaux. DEMOS a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine et de contribuer à l'insertion sociale. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture, de l'éducation et du champ social.

DEMOS privilégie l'apprentissage collectif qui favorise à la fois, le plaisir, le lien social et la musicalité. Le jeu en orchestre apporte des résultats musicaux performants et valorisants. L'entrée dans la musique se fait directement par l'interprétation de pièces de répertoire, arrangées et adaptées au niveau des enfants. Les notions théoriques (lectures, écriture...) sont intégrées progressivement à partir de la deuxième année. La pratique du chant et de la danse favorise une approche corporelle de la musique et de l'instrument au bénéfice de l'expression artistique.

C'est un dispositif artistique, culturel et social au plus près de la vie des enfants et des familles grâce à :

- Une étroite collaboration entre l'école et le centre socio-culturel du quartier pour une pratique sur les différents temps de vie de l'enfant
- Une invitation des familles à partager et s'impliquer dans l'expérience artistique des enfants, par des parcours de médiation adaptés
- Un accompagnement à la parentalité et à l'autonomie.

Concrètement, cela représente :

- 90 enfants instrumentistes de 6 écoles d'Avignon (Pierre de Coubertin, Louis Gros, Les Olivades, Sainte-Catherine, Stuart Mill, La Trillade) : 4 groupes cordes, 1 groupe bois, 1 groupe cuivres, parrainés par les musiciens de l'Orchestre national Avignon-Provence ;
- 3h30 de pratique instrumentale, vocale et chorégraphique hebdomadaire
- Des ateliers menés en trinôme par deux artistes professionnels et 1 référent social
- Des temps collectifs (tutti) toutes les 6 semaines et des stages pendant les vacances scolaires.

Les enfants volontaires de la première cohorte 2021-2024 continuent la pratique instrumentale en orchestre avancé et au conservatoire.

Une subvention de 9 000 euros permettrait à l'ONAP de mener à bien le programme d'activité de la deuxième année de la deuxième cohorte (mise en œuvre pour trois ans sous la responsabilité de Débora Waldman, de 2024 à 2027), dans six écoles de six quartiers Politique de la Ville, en partenariat avec six centres sociaux, ASLC/Grange d'Orel, l'Espelido, Monfleury, La Croix des Oiseaux, Espace Pluriel/CCAS, La Fenêtre/Saint-Chamand.

L'ONAP bénéficie par ailleurs d'une subvention via le Contrat de Ville pour cette action, dont 6 000 € attribués par le bailleur social Grand Delta Habitat. En effet, au travers des efforts faits par la Ville en matière d'exonération de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties, Grand Delta Habitat dispose de fonds afin de contribuer à améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont sont issus les jeunes administrés bénéficiant de l'action de DEMOS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations
avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°
2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par
les personnes publiques,
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les
associations,
Vu la convention financière annexée.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention financière complémentaire entre l'ONAP et la Ville pour l'année 2026, en annexe de la délibération ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 9 000€ selon les modalités précisées dans la convention financière annexée ;
- **IMPUTE** la dépense de 9 000 € relative à la subvention spécifique au projet DEMOS pour l'association ONAP au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'avenant à la convention et toutes pièces à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Michel BISSIERE ne prend pas part au vote.

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :